

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2646

**26 octobre 2012** 

# **SOMMAIRE**

1 Hotels & Residences Global Licensing	L.F.R. S.A
(Lux), S.à r.l	Lux-Patri SA
<b>360 Capital Management S.A127000</b>	Lux-Patri SA127004
3 Capital Trading (Luxembourg)127000	Main Properties S.à r.l
Al European Holdings S.à r.l127000	MTI Luxco Sàrl
Alpinist S.A126992	Na2O S.A
American Medical Systems Luxembourg	Navelance S.A
S.à.r.l127003	Päckaktioun Jeanny Scheer ASBL Familjen
Baden Invest 2 S.A	hëllefen Familjen, Kanner hëllefen Kanner
Centaur Luxco S.à r.l126994	126989
Children of Thailand126991	Preston Luxembourg 2 S.à r.l 127003
Colwind126995	Rubens Investment S.A127005
D Investments S.à r.l	Saramu S.A
Distrimed S.à r.l126976	Self-Shop Peschkopp s.à r.l
DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l 127001	Spinelle Investments S.à r.l127003
DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l 127000	TA EU Acquisitions Mountainstream S.à
DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l 127001	r.l
<b>DWS Investment S.A.</b> 126977	VED S.A126998
Eagle 1 S.à r.l	Vokovice BCP Holding SA126997
Eagle 2 S.à r.l	WAI Landmark XIII S.C.A., SICAR126998
Eagle 3 S.à r.l	WAI S.C.A., SICAV - FIS126998
Eagle 6 S.à r.l	West Control S.A127007
Euro Co AG127003	Winch Energy Holdings S.à r.l126998
Euro Composites® S.A127004	Workhouse S.A126998
Finta S.à r.l	WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l 126999
Groupe Compétence S.à r.l127001	Xiam S.A126999
Idomeneo S.à r.l	XL-arch S.A
Kefen S.à r.l	Ysata126999
Kybera Pharma S.à r.l	Zealous S.à r.l126999
Lagora127002	Zeppelin Park126962
Lazarine S.à r.l	



# Lazarine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 113.811.

A compter du 22 octobre 2012, l'adresse de Monsieur Stéphane Weyders, gérant de la Société, est située au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour Lazarine S.à r.l.

Référence de publication: 2012138075/11.

(120182233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

#### Main Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 96.986.

A compter du 22 octobre 2012, l'adresse de Monsieur Stéphane Weyders, gérant de la Société, est située au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour Main Properties S.à r.l.

Référence de publication: 2012138101/11.

(120182239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

## Zeppelin Park, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 2.019.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.775.

A compter du 22 octobre 2012, l'adresse de Monsieur Stéphane Weyders, gérant de la Société, est située au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour Zeppelin Park S.à r.l.

Référence de publication: 2012138392/11.

(120182238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

# TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.773.

# **STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the thirthieth day of August.

Before us, Maître Francis Kesseler notary residing at 5 rue Zénon Bernard L-4030 Eschsur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

# THERE APPEARED:

TA XI L.P., a limited partnership, incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 4682602 and having a partnership capital amounting to USD 4,000,100,000 (TA XI);

TA Atlantic and Pacific VI L.P., limited partnership, incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 4457876 and having a partnership capital amounting to USD 1,750,100,000 (TA Atlantic);and

TA Investors III L.P., a limited partnership, incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 4501994 and having unlimited partnership capital (TA III),]



each of TA XI, TA Atlantic, and TA III hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionnaly in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal on 29 August 2012,

which proxies, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

## Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

## Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

## Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

# II. Capital - Shares

# Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's share capital is set at ten million Swedish krona (SEK 10,000,000.-), represented by:
- (i) one hundred million (100,000,000) class A shares (Class A Shares);
- (ii) one hundred million (100,000,000) class B shares (Class B Shares);
- (iii) one hundred million (100,000,000) class C shares (Class C Shares);
- (iv) one hundred million (100,000,000) class D shares (Class D Shares);



- (v) one hundred million (100,000,000) class E shares (Class E Shares);
- (vi) one hundred million (100,000,000) class F shares (Class F Shares);
- (vii) one hundred million (100,000,000) class G shares (Class G Shares);
- (viii) one hundred million (100,000,000) class H shares (Class H Shares);
- (ix) one hundred million (100,000,000) class I shares (Class I Shares);
- (x) one hundred million (100,000,000) class | shares (Class | Shares),

each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share.

5.2. Each Share is fully paid-up with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01), and has such rights and obligations as set out in the Articles.

## Art. 6. Shares.

- 6.1. The share capital of the Company may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders passed by a majority in number of the shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.
- 6.2. The share capital of the Company may be reduced by means of the cancellation of Shares, including the cancellation of one or more entire Class(es) of Shares by way of the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares.
  - 6.3. In the case of the repurchase and cancellation of one or more entire Class(es) of Shares:
  - (i) such cancellation and repurchase shall be made in reverse alphabetical order (starting with Class J);
  - (ii) the holders of the Shares of the relevant Class(es) of Shares shall:
- (i) be entitled to receive an amount not exceeding the Available Amount (as defined below), such amount being limited to the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.6 below); and
- (ii) receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined in Article 6.4 below) for each Share of the relevant Class held by them prior to the cancellation.
- 6.4. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.6 below) by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.
- 6.5. The Available Amount (as defined below) shall be calculated by the Board, as defined in Article 8, on the basis of the Interim Accounts (as defined below) and shall be subject to the approval of the shareholders in a general meeting.
  - 6.6. The Total Cancellation Amount shall be:
- (i) equal to the Available Amount, provided the Available Amount is approved by the shareholders in a general meeting in accordance with Article 6.5; or
- (ii) to the extent that the Available Amount is not approved by the shareholders in a general meeting, such other amount as is approved by the shareholders in a general meeting provided always that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount.
- 6.7. For the purposes of Article 6.5 and 6.6 a resolution of the shareholders taken at a general meeting of the shareholders shall be passed in the manner provided for an amendment of the Articles.
- 6.8. Upon the repurchase and cancellation of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.
  - 6.9. The Company's Shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.
  - 6.10. Shares are freely transferable among shareholders.
  - 6.11. Where the Company has a sole shareholder, Shares are freely transferable to third parties.
- 6.12. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.
- 6.13. The transfer of Shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.
- 6.14. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 6.15. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
  - 6.16. For the purpose of this Article 6, the following terms shall have the following definitions:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) capable of distribution to the shareholders pursuant to Article 15 of the Articles, increased by:

- (i) any freely distributable reserves; and
- (ii) as the case may be:
- (a) the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled; and



- (b) subject to the provisions of the Law, the amount equal to the reduction to the legal reserve arising out of such share capital reduction, provided always that:
- i. the amount actually held in the legal reserve immediately prior to such share capital reduction was equal to or greater than the amount equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately prior to such share capital reduction; and
- ii. the legal reserve shall not, as a result of such distribution, fall below such amount as is equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately following the share capital reduction,

but reduced by:

- (i) any losses (including carried forward losses); and
- (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles,

each time as set out in the relevant Interim Accounts, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

where:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P =any freely distributable reserves CR =the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date; and

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

# III. Management - Representation

# Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).
- 7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.
- 7.3. The sole shareholder or general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being Class A managers and Class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class to which they belong.
- **Art. 8. Board of managers.** If several managers have been appointed, they will constitute the board of managers (the Board).
  - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
- (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.
  - 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.
- (ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
  - (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Board resolutions are validly taken by a majority of the managers present or represented. In the event, however, the sole shareholder or general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely Class A managers and Class B managers) any resolutions of the Board may only be validly taken by the majority of the votes of the managers present or represented including at least one Class A and one Class B manager present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.



- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

#### 8.3. Representation

- (i) Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager, provided that in the event the sole shareholder or general meeting of shareholders have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company shall only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.
- (ii) Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.
- (iii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated by the sole manager or the Board.
- **Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager all references in the Articles to the Board or the managers shall be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable, by reason of their mandate, for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

# IV. Shareholder(s)

# Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholder(s) shall be adopted at a general meeting of shareholders (a General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).
- (ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions shall be sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile
  - (iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.
  - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.
  - (iii) General Meetings are to be held at the time and place specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting. Any shareholder may participate in any meeting of the General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.



#### Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1):
- (i) the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders and the general meeting (or General Meeting) or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate; and
  - (iii) the resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

# Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on 1 st January and ends on 31 st December of each year.
- 13.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
- 13.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

# Art. 14. External auditors (réviseurs d'entreprises agréé).

- 14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises agréé).
- 14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

### Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
  - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:
  - (i) the Board, or the sole manager, draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
  - (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.
  - 15.4. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:
- (i) up to an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their holding of Shares regardless of the Class of Shares held; and
- (ii) the balance of the total amount to be distributed shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in existence in reverse alphabetical order (i.e. first to the holders of the Class J Shares, then if there are no Class J Shares, to the holders of the Class I Shares and continuing in such a manner until only Class A Shares are in existence).

# VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.



16.2. After payment of all debts and any charges against the Company and payment of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with, and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as, the distribution rules set for dividend distributions.

## VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 st December 2012.

#### Subscription and Payment

TA XI L.P., represented as stated above, subscribes for sixty-eight million two hundred one thousand one hundred ninety-four (68,201,194) Class A Shares, sixty-eight million two hundred one thousand one hundred ninety-four (68,201,194) Class B Shares, sixty-eight million two hundred one thousand one hundred ninety-four (68,201,194) Class D Shares, sixty-eight million two hundred one thousand one hundred ninety-four (68,201,194) Class E Shares, sixty-eight million two hundred one thousand one hundred ninety-four (68,201,194) Class E Shares, sixty-eight million two hundred one thousand one hundred ninety-four (68,201,194) Class F Shares, sixty-eight million two hundred one thousand one hundred ninety-four (68,201,194) Class G Shares, sixty-eight million two hundred one thousand one hundred ninety-four (68,201,194) Class I Shares, sixty-eight million two hundred one thousand one hundred ninety-four (68,201,194) Class J Shares in registered form, each with a par value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01);

TA Atlantic and Pacific VI L.P., represented as stated above, subscribes for twenty-nine million eight hundred thirty-eight thousand twenty-two (29,838,022) Class A Shares, twenty-nine million eight hundred thirty-eight thousand twenty-two (29,838,022) Class B Shares, twenty-nine million eight hundred thirty-eight thousand twenty-two (29,838,022) Class D Shares, twenty-nine million eight hundred thirty-eight thousand twenty-two (29,838,022) Class B Shares, twenty-nine million eight hundred thirty-eight thousand twenty-two (29,838,022) Class E Shares, twenty-nine million eight hundred thirty-eight thousand twenty-two (29,838,022) Class F Shares, twenty-nine million eight hundred thirty-eight thousand twenty-two (29,838,022) Class G Shares, twenty-nine million eight hundred thirty-eight thousand twenty-two (29,838,022) Class I Shares, twenty-nine million eight hundred thirty-eight thousand twenty-two (29,838,022) Class J Shares in registered form, each with a par value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01);

TA Investors III L.P., represented as stated above, subscribes for one million nine hundred sixty thousand seven hundred eighty-four (1,960,784) Class A Shares, one million nine hundred sixty thousand seven hundred eighty-four (1,960,784) Class C Shares, one million nine hundred sixty thousand seven hundred eighty-four (1,960,784) Class D Shares, one million nine hundred sixty thousand seven hundred eighty-four (1,960,784) Class D Shares, one million nine hundred sixty thousand seven hundred eighty-four (1,960,784) Class E Shares, one million nine hundred sixty thousand seven hundred eighty-four (1,960,784) Class G Shares, one million nine hundred sixty thousand seven hundred eighty-four (1,960,784) Class H Shares, one million nine hundred sixty thousand seven hundred eighty-four (1,960,784) Class I Shares, one million nine hundred sixty thousand seven hundred eighty-four (1,960,784) Class I Shares, one million nine hundred sixty thousand seven hundred eighty-four (1,960,784) Class J Shares in registered form, each with a par value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01).

The amount of ten million Swedish krona (SEK 10,000,000.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately three thousand euro ( $\leq$  3.000,-).



#### Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The Company shall have a board of managers composed of Class A and Class B managers appointed for an unlimited duration. The following persons are appointed managers:

Class A:

Gregory Wallace, Fund Controller, born on 16 May 1980 in Connecticut, U.S.A. residing at 3 Lenox St. UN 11 Norwood, MA 02062 4224; and

Thomas Alber, Chief Financial Officer, born on 17 August 1960 in Bridgeport, CT, USA, residing at 134 School St., Wayland MA 01778-4545, U.S.A.;

Class B:

Keith Greally, accountant, born on 5 February 1977 in Galway, Ireland, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Russell Perchard, manager, born on 16 January 1978 in Jersey, Channel Islands, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and

Costas Constantinides, manager, born on 17 September 1979 in Nicosia, Cyprus, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 40, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who has signed it together with the undersigned notary.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à 5 rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur- Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

TA XI L.P., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistrée au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 4682602 et avec un capital social s'élevant à USD 4.000.100.000 (TA XI);

TA Atlantic and Pacific VI L.P., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistrée au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 4457876 et avec un capital social s 'élevant à USD 1.750.100.000 (TA Atlantic);et

TA Investors III L.P., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistrée au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 4501994 et avec un capital social illimité (TA III),

TA XI, TA Atlantic et TA III étant chacun dûment représenté par Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

# I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1 er . Dénomination.** Le nom de la société est "TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).



# Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance ou du gérant unique. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant unique ou par décision du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

## Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.
- 3.3. La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### II. Capital - Parts sociales

# Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à dix millions couronnes suédoises (SEK 10,000,000.-), représenté par:
- (i) cent millions (100,000,000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie A);
- (ii) cent millions (100,000,000) parts sociales de catégorie B (Parts sociales de catégorie B);
- (iii) cent millions (100,000,000) parts sociales de catégorie C (Parts sociales de catégorie C);
- (iv) cent millions (100,000,000) parts sociales de catégorie D (Parts sociales de catégorie D);
- (v) cent millions (100,000,000) parts sociales de catégorie E (Parts sociales de catégorie E);
- (vi) cent millions (100,000,000) parts sociales de catégorie F (Parts sociales de catégorie F);
- (vii) cent millions (100,000,000) parts sociales de catégorie G (Parts sociales de catégorie G);
- (viii) cent millions (100,000,000) parts sociales de catégorie H (Parts sociales de catégorie H);
- (ix) cent millions (100,000,000) parts sociales de catégorie I (Parts sociales de catégorie I);
- (x) cent millions (100,000,000) parts sociales de catégorie J (Parts sociales de catégorie J);

chacune des parts de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J étant listée dans un registre et dénommée respectivement Catégorie de Parts sociales et collectivement les Catégories de Parts sociales. Une part sociale de toute catégorie sera dénommée une Part sociale.



5.2. Chaque Part sociale sera intégralement payée et libérée à sa valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01), et a des droits et obligations tels que définis dans les Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution des associés, passée par la majorité en nombre des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.
- 6.2. Le capital social de la Société peut être réduit par annulation des Parts sociales, incluant l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts sociales, par rachat et annulation des Parts sociales émises au sein de chaque Catégorie de Parts sociales.
  - 6.3. Dans le cas d'un rachat et d'une annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts sociales;
  - (i) une telle annulation sera faite par ordre alphabétique inversé (commençant par la catégorie J);
  - (ii) les détenteurs des Parts sociales appartenant auxdites catégories auront le droit:
- (i) de recevoir un montant n'excédant pas le Montant Disponible (tel que défini ci-dessous), ce montant étant limité au Montant de l'Annulation Totale (tel que défini à l'article 6.6 ci-dessous), et
- (ii) de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation (telle que définie à l'article 6.4 ci-dessous) pour chaque Part sociale de la catégorie concernée détenue par eux avant l'annulation.
- 6.4. La Valeur d'Annulation par Part sociale sera calculée en divisant le Montant de l'Annulation Totale (tel que défini à l'article 6.6 ci-dessous) par le nombre de Parts sociales émises dans la Catégorie de Parts sociales devant être rachetées et annulées.
- 6.5. Le montant disponible (tel que défini ci-dessous) est calculé par le Conseil, tel que défini à l'article 8, sur la base des Comptes Intérimaires (tel que défini ci-dessous) et sont soumis à l'approbation des associés réunis en assemblée générale.
  - 6.6. Le Montant de l'Annulation Totale:
- (i) est égal au Montant Disponible, à condition que le Montant Disponible soit approuvé par les associés en assemblée générale conformément à l'article 6.5; ou
- (ii) dans la mesure où le Montant Disponible n'est pas approuvé par les associés en assemblée générale, tout autre montant approuvé par les associés en assemblée générale à condition que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.
- 6.7. Pour l'application de l'article 6.5 et 6.6 une résolution des associés prise lors d'une assemblée générale des associés doit être adoptée dans les conditions prévues pour une modification des Statuts.
- 6.8. A compter du rachat et de l'annulation des Parts sociales, la Valeur d'Annulation par Part sociale deviendra exigible et payable par la Société.
  - 6.9. Les Parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part sociale.
  - 6.10. Les Parts sociales sont librement transférables entre associés.
  - 6.11. Si la Société n'a qu'un seul associé, celui-ci peut librement transférer les Parts sociales à des tiers.
- 6.12. Si la Société a plus d'un associé, le transfert («entre vifs») des Parts sociales à des tiers est soumis à l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentants au moins trois quarts du capital social.
- 6.13. Le transfert des Parts sociales en raison de décès à des tiers doit être approuvée par les associés représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants.
- 6.14. Une cession de Parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à ou acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code civil.
  - 6.15. Un registre des associés sera tenu au siège social et peut être consulté par chaque associé sur demande.
  - 6.16. Aux fins du présent article 6, les termes suivants auront les définitions suivantes:

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) capable de distribution aux associés conformément à l'article 15 des Statuts, augmenté:

- (i) des réserves librement distribuables; et
- (ii) selon le cas:
- (a) du montant de la réduction de capital relative à la Catégorie de Parts sociales à annuler; et
- (b) sous réserve des dispositions de la loi, du montant égal à la réduction de la réserve légale découlant de la réduction de capital social par exemple, à condition que:
- i. immédiatement avant la réduction de capital social, le montant effectivement détenu à la réserve légale, ait été égal ou supérieur au montant égal à 10 pour cent du capital social, immédiatement avant la réduction du capital social de la Société; et
- ii. la réserve légale ne doit pas, à la suite d'une telle distribution, tomber à un seuil inférieur à ce montant égal à 10 pour cent du capital social de la Société immédiatement après la réduction du capital social,

Mais réduit par:

(i) toutes pertes (incluant les pertes reportées); et



(ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois que figurant dans les Comptes Intérimaires concernés, de sorte que:

$$MD = (PN + R + RC) - (P + SR)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = profits nets (incluant les bénéfices reportés)

R = réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital social relatif à la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

SR = toutes sommes devant être placées en réserve (s) conformément aux exigences de la loi ou des articles;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires; et

Date des Comptes Intérimaires signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et l'annulation de la Catégorie de Parts sociales concernée.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s)
- 7.2. Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment ad nutum (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.
- 7.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, des gérants de Catégorie A et des gérants de Catégorie B. Une telle classification de gérants devra être enregistrée dans le procès-verbal de la réunion appropriée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.
  - Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).
  - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
  - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunira aussi souvent que nécessaire pour assurer que l'intérêt social est respecté ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et que chacun déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
  - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées par une majorité des gérants présents ou représentés. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de Catégorie A et les gérants de Catégorie B), toutes décision du Conseil peut seulement être valablement adoptée par la majorité des votes des gérants présents ou représentés, y compris au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et



tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

# 8.3. Représentation

- (i) Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société devra être engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant, à condition que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés ont nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B), la Société sera seulement valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B.
  - (ii) Lorsque la Société a un seul gérant, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.
- (iii) La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique ou le Conseil.
- Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants devra être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- **Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contracteront, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

# IV. Associé(s)

## Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions de(s) associé(s) seront adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions sera communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être attestées par lettre ou téléfax.
  - (iii) Chaque Part sociale donne droit à un (1) vote.
  - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, à défaut, le(s) commissaire(s) aux comptes, doivent convoquer ou consulter les associés suivant requête des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation à ladite assemblée.
  - (iii) Les Assemblées Générales doivent être tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale. Tout associé peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées à cette seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):
- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;



- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale (ou l'Assemblée Générale) ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier:
  - (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

# Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le gérant unique ou le conseil de gérance doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants, commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) et des associés envers la Société.
- 13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport de(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social. Si il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport de(s) commissaire(s) aux comptes peuvent seulement être consultés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle convoquée pour approuver ces documents.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

# Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréé.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé, dans les cas prévus par la loi.
- 14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréé peuvent être renommés.

## Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société devront être affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
  - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
  - (i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
  - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excédent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.
  - 15.4. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:
- (i) jusqu'à un montant égal à 0,25 % de la valeur nominale de chaque Part sociale, il sera distribué de manière égale à tous les associés au prorata de leur détention de Parts sociales sans distinction quant à la Catégorie de Parts sociales détenues; et
- (ii) le solde du montant total à distribuer sera alloué dans son entièreté aux détenteurs de la dernière Catégorie de Parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse (c.-à-d. premièrement aux détenteurs des Parts sociales de Catégorie J, ensuite s'il n'y a pas de Parts sociales de Catégorie J, aux détenteurs des Parts sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que les Parts sociales de Catégorie A).

# VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoir et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.



16.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et paiement des dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés en conformité avec et, de façon à obtenir, sur une base globale, le même résultat économique, les règles de distribution établies pour les distributions de dividendes.

## VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

#### Souscription et libération

TA XI L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante-huit millions deux cent et un mille cent quatre-vingt-quatorze (68,201,194) Parts sociales de catégorie A, soixante-huit millions deux cent et un mille cent quatre-vingt-quatorze (68,201,194) Parts sociales de catégorie B, soixante-huit millions deux cent et un mille cent quatre-vingt-quatorze (68,201,194) Parts sociales de catégorie C, soixante-huit millions deux cent et un mille cent quatre-vingt-quatorze (68,201,194) Parts sociales de catégorie E, soixante-huit millions deux cent et un mille cent quatre-vingt-quatorze (68,201,194) Parts sociales de catégorie E, soixante-huit millions deux cent et un mille cent quatre-vingt-quatorze (68,201,194) Parts sociales de catégorie G, soixante-huit millions deux cent et un mille cent quatre-vingt-quatorze (68,201,194) Parts sociales de catégorie H, soixante-huit millions deux cent et un mille cent quatre-vingt-quatorze (68,201,194) Parts sociales de catégorie H, soixante-huit millions deux cent et un mille cent quatre-vingt-quatorze (68,201,194) Parts sociales de catégorie I, soixante-huit millions deux cent et un mille cent quatre-vingt-quatorze (68,201,194) Parts sociales de catégorie I, soixante-huit millions deux cent et un mille cent quatre-vingt-quatorze (68,201,194) Parts sociales de catégorie I, soixante-huit millions deux cent et un mille cent quatre-vingt-quatorze (68,201,194) Parts sociales de catégorie I, soixante-huit millions deux cent et un mille cent quatre-vingt-quatorze (68,201,194) Parts sociales de catégorie I, soixante-huit millions deux cent et un mille cent quatre-vingt-quatorze (68,201,194) Parts sociales de catégorie I, soixante-huit millions deux cent et un mille cent quatre-vingt-quatorze (68,201,194) Parts sociales de catégorie I, soixante-huit millions deux cent et un mille cent quatre-vingt-quatorze (68,201,194) Parts sociales de catégorie I, soixante-huit millions deux cent et un mille cent quatre-vingt-quatorze (68,201,194) Parts sociales de catégorie I, soixan

TA Atlantic and Pacific VI L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-neuf millions huit cent trente-huit mille vingt-deux (29,838,022) Parts sociales de catégorie A, vingt-neuf millions huit cent trente-huit mille vingt-deux (29,838,022) Parts sociales de catégorie B, vingt-neuf millions huit cent trente-huit mille vingt-deux (29,838,022) Parts sociales de catégorie C, vingt-neuf millions huit cent trente-huit mille vingt-deux (29,838,022) Parts sociales de catégorie E, vingt-neuf millions huit cent trente-huit mille vingt-deux (29,838,022) Parts sociales de catégorie F, vingt-neuf millions huit cent trente-huit mille vingt-deux (29,838,022) Parts sociales de catégorie G, vingt-neuf millions huit cent trente-huit mille vingt-deux (29,838,022) Parts sociales de catégorie H, vingt-neuf millions huit cent trente-huit mille vingt-deux (29,838,022) Parts sociales de catégorie I, vingt-neuf millions huit cent trente-huit mille vingt-deux (29,838,022) Parts sociales de catégorie J sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune;

TA Investors III L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million neuf cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quatre (1,960,784) Parts sociales de catégorie A, un million neuf cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quatre (1,960,784) Parts sociales de catégorie B, un million neuf cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quatre (1,960,784) Parts sociales de catégorie C, un million neuf cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quatre (1,960,784) Parts sociales de catégorie D, un million neuf cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quatre (1,960,784) Parts sociales de catégorie E, un million neuf cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quatre (1,960,784) Parts sociales de catégorie G, un million neuf cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quatre (1,960,784) Parts sociales de catégorie H, un million neuf cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quatre (1,960,784) Parts sociales de catégorie I, un million neuf cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quatre (1,960,784) Parts sociales de catégorie I, un million neuf cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quatre (1,960,784) Parts sociales de catégorie I, un million neuf cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quatre (1,960,784) Parts sociales de catégorie I, un million neuf cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quatre (1,960,784) Parts sociales de catégorie I, un million neuf cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quatre (1,960,784) Parts sociales de catégorie I, un million neuf cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quatre (1,960,784) Parts sociales de catégorie I, un million neuf cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quatre (1,960,784) Parts sociales de catégorie I, un million neuf cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quatre (1,960,784) Parts sociales de catégorie I, un million neuf cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quatre (1,960,784) Parts sociales de catégorie I, un million neuf cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quatre (1,960,784) Parts sociales de catégorie I, un mi

Le montant de dix millions couronnes suédoises (SEK 10,000,000.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à trois mille euros (€ 3.000,-).

#### Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La Société aura un conseil de gérance composé de gérants de Catégorie A et de gérants de Catégorie B nommés pour une durée indéterminée. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants:

Catégorie A:

Gregory Wallace, Contrôleur de Fonds, né le 16 mai 1980 dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au 3, Lenox St. UN 11 Norwood, MA 02062 4224, Etats-Unis d'Amérique; et

Thomas Alber, Directeur Financier, né le 17 août 1960 à Bridgeport, CT, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au 134, School St., Wayland MA 01778-4545, Etats-Unis d'Amérique.

Catégorie B.

Keith Greally, comptable, né le 5 février 1977 à Galway, Irlande, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Russell Perchard, gérant, né le 16 janvier 1978 à Jersey, lles anglo-normandes, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

Costas Constantinides, gérant, né le 17 septembre 1979 à Nicosie, Chypre, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11656. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012130509/769.

(120171922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

# Distrimed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.856.

# Extrait d'une décision des associés

1. En date du 2 juillet 2010, les associés de la société DISTRIMED SARL ont décidé de transférer le siège social de la société DISTRIMED SARL établi au 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg au 11-13 Boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

En conséquence, le siège social est désormais situé à L-1331 Luxembourg, 11-13 Boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rémy HILPIPRE

Gérant

Référence de publication: 2012138400/16.

(100135121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.



# D Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 168.214.

A compter du 22 octobre 2012 l'adresse de Monsieur Stéphane Weyders, gérant de la Société, est située au 151 avenue de la Faïencerie, 1511 Luxembourg.

Pour D Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2012138582/11.

(120182806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

# Eagle 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.057.

A compter du 22 octobre 2012, l'adresse de Monsieur Stéphane Weyders, gérant de la Société, est située au 151 avenue de la Faïencerie, 1511 Luxembourg.

Pour Eagle 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2012138605/11.

(120182810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

## Eagle 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.056.

A compter du 22 octobre 2012, l'adresse de Monsieur Stéphane Weyders, gérant de la Société, est située au 151 avenue de la Faïencerie, 1511 Luxembourg.

Pour Eagle 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2012138606/11.

(120182809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

# Eagle 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.052.

A compter du 22 octobre 2012, l'adresse de Monsieur Stéphane Weyders, gérant de la Société, est située au 151 avenue de la Faïencerie, 1511 Luxembourg.

Pour Eagle 3 S.à r.l.

Référence de publication: 2012138607/11.

(120182808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

# DWS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Die oben genannten Fonds wurden zu den nachstehend aufgeführten Daten liquidiert:

DWS Shift 2017 15. Juni 2012

DWS BRIC Garant 30. Juli 2012

DWS Cashback Garant 2014 16. August 2012



Die Liquidationsprozesse sind abgeschlossen. Die State Street Bank Luxembourg S.A., in ihrer Funktion als Depotbank hat das jeweilige Fondsvermögen an die Anteilinhaber ausgezahlt. Es wurden keine Beträge an die Caisse de Consignation überwiesen.

Luxembourg im Oktober 2012.

DWS Investment S.A.

Référence de publication: 2012139923/755/14.

# Eagle 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 128.945.

A compter du 22 octobre 2012, l'adresse de Monsieur Stéphane Weyders, gérant de la Société, est située au 151 avenue de la Faïencerie, 1511 Luxembourg.

Pour Eagle 6 S.à r.l.

Référence de publication: 2012138608/11.

(120182807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

# Baden Invest 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.815.

#### **STATUTS**

L'an deux mille douze, le trois octobre:

Pardevant le soussigné notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

# ONT COMPARU:

1. FSL Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B170953;

ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 1 er octobre 2012;

2. OPHELY, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 10, rue Saint Saëns, F-75015 Paris, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 196 972;

ici représentée par son président Monsieur Jean-Paul LEVY;

3. FALCONNET, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 12, rue Guy de Combault, F-71240 Sennecey-le-Grand, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Chalon-sur-Saône sous le numéro 421

ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 3 octobre 2012;

4. Monsieur Jean-Louis BURDET, demeurant au 14, avenue du Maréchal Koenig, F-6400 Cannes;

ici représenté par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 19 septembre 2012;

5. SOCIETE CIVILE HOLDING FREDALEX, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 34b, route de Strasbourg, F-67470 Seltz, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 492 512 009;

ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 30 août 2012;

6. LOMATREC LOCATION DE MATERIEL DE RECYCLAGE ET DE CONCASSAGE (LOMATREC), une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 90, Grand-Rue, F-67290 Weislingen, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Saverne sous le numéro 507 764 702;

ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 30 juillet 2012;

- 7. Monsieur Didier DETEMPLE, demeurant au 9, rue Charles de Gaulle, F-57950 Montigny-lès-Metz;
- 8. SOCIETE KARL LEITZGEN, une société civile de droit français, ayant son siège social au 14, rue Clémenceau, F-68660 Liepvre, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro 447 718 222;



ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 1 er octobre 2012;

- 9. COSINVEST, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 5, rue de la Source, F-68480 Roppentzwiller, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Mulhouse sous le numéro 428 638 787;
- ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 18 septembre 2012;
  - 10. Monsieur Daniel KLEINCLAUS, demeurant au 22 rue Erckmann Chatrian, F-67000 Strasbourg;
- ici représenté par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 17 août 2012;
- 11. MARLE-PARTICIPATIONS, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social à F-52800 Odival, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Chaumont sous le numéro 390 027 407;

ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 14 août 2012;

- 12. Monsieur Philippe GRAMLING, demeurant au 36, route du Champ du Feu, F-67130 Belmont;
- ici représenté par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 18 septembre 2012;
- 13. 2F PARTICIPATIONS, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 118581;

ici représentée par son gérant unique Monsieur Didier FRANK;

- 14. Monsieur Domenico CURULLA, demeurant au 23/25 rue de Prague, L-2348 Luxembourg
- ici représenté par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 7 septembre 2012;
- 15. Fritz Staib GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social au 221, Rheinstrasse, D-76532 Baden-Baden, inscrite au Handelsregister B des Amtsgerichts Mannheim sous le numéro HRB 211111;
- ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 17 septembre 2012.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

## Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «BADEN INVEST 2 S.A.»
  - Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat



et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 9.000.000 (neuf millions d'euros) représenté par 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

a) Droit de préemption

Toute cession des actions représentatives du capital de la société est soumise aux conditions suivantes:

Toute cession ou transmission d'actions par voie de vente, d'apport ou d'échange à des tiers non associés est soumise à un droit de préemption dans les conditions suivantes auxquelles il ne peut être dérogé que moyennant accord unanime des actionnaires. Les reclassements, incluant notamment les opérations d'apport, de cession ou d'échange de titres dans une autre structure au sein du même groupe, identifié par la permanence des bénéficiaires économiques et/ou de leurs ayants-droits, ne sont pas soumis au présent droit de préemption et sont automatiquement agréés.

Les actions à céder ou à transférer doivent être offertes par le cédant aux autres actionnaires. Cette offre qui devra mentionner le nom de l'acquéreur proposé et le prix offert, devra être faite par l'intermédiaire du conseil d'administration qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre cette offre. Dans les deux mois qui suivent cet avis, tout actionnaire a le droit de se rendre acquéreur de la totalité ou d'une partie des actions mises en vente. Si plusieurs actionnaires veulent user du droit de préemption, ce droit sera exercé dans la proportion du nombre d'actions possédées par chacun d'eux. Cette acquisition aura lieu, soit au prix offert, soit à la demande des bénéficiaires du droit de préemption à un prix qui sera fixé par un expert indépendant désigné d'un commun accord (à défaut l'expert sera désigné par le président du tribunal) sur la base de la valeur nette réelle des actions, compte tenu des plus-values ou moins-values éventuelles affectant les postes du bilan. L'expert sera rémunéré par les bénéficiaires demandeurs de l'expertise. Le prix ainsi déterminé liera le cessionnaire et les actionnaires qui auront accepté d'exercer leur droit de préemption sans que ce prix puisse être supérieur au prix offert par un tiers.

Le prix devra être réglé dans les deux mois, sous réserve de délais plus longs prévus dans l'offre.

Si l'offre n'est pas acceptée ou si elle n'est acceptée que pour partie des actions, les actions peuvent être vendues mais seulement à la tierce partie et aux termes et conditions telles qu'indiquées dans l'offre, sous la réserve toutefois, que la vente devra avoir lieu endéans un délai d'un mois après l'expiration des délais prévus pour le droit de préemption.

La société ne reconnaîtra pas comme actionnaire une personne détenant des actions de la société qui n'auraient pas été acquises ou ne seraient pas détenues en conformité avec les dispositions précédentes, rendant la cession inopposable à la société et aux tiers.

b) Clause de sortie conjointe:

Si la majorité des actionnaires représentant au minimum trois quart en nombre de voix et par tête décide de vendre les actions qu'ils détiennent dans la société, les actionnaires sortant s'engagent à ce que les même conditions de cession soient proposées aux autres actionnaires. Dans ce cas, chaque actionnaire doit céder ses actions sans pouvoir faire obstacle à la cession, ou préempter l'ensemble des parts aux mêmes conditions.

# Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.



Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
  - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi modifiée du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale, en respectant toutefois les conventions établies entre les actionnaires et notifiées à la société.
- Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature conjointe de 2 administrateurs de catégorie B sera toutefois suffisante pour toute transaction d'un montant inférieur à EUR 50.000 (cinquante mille euros) à l'exception des opérations d'emprunts, de cautions, de cessions d'actifs ou de sûretés sur les parts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée.

#### Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1 <sup>er</sup> jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.
  - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.



# **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

# Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

# Souscription et Paiement

Les 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre	Montant
	d'actions	souscrit
		et libéré
		en EUR
1. FSL Holding S.à r.l., prédésignée	9.000	900.000
2. OPHELY, prédésignée	9.000	900.000
3. FALCONNET, prédésignée	9.000	900.000
4. Jean-Louis BURDET, prénommé	4.500	450.000
5. SOCIETE CIVILE HOLDING FREDALEX, prédésignée	9.000	900.000
6. LOMATREC LOCATION DE MATERIEL DE RECYCLAGE ET DE CONCASSAGE		
(LOMATREC), prédésignée	9.000	900.000
7. Didier DETEMPLE, prénommé	4.500	<del>4</del> 50.000
8. SOCIETE KARL LEITZGEN, prédésignée	9.000	900.000
9. COSINVEST, prédésignée	9.000	900.000
10. Daniel KLEINCLAUS, prénommé	2.250	225.000
11. MARLE - PARTICIPATIONS, prédésignée	9.000	900.000
12. Philippe GRAMLING, prénommé	2.250	225.000
13. 2F PARTICIPATIONS, prédésignée	716	71.600
14. Domenico CURULLA, prénommé	2.250	225.000
15. Fritz STAIB GmbH, prédésignée	1.534	153. <del>4</del> 00
TOTAUX	90.000	9.000.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 9.000.000 (neuf millions d'euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:



#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq (5).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Catégorie A

- 1. Monsieur Didier FRANK, gérant de sociétés, né le 17 avril 1952 à Strasbourg demeurant professionnellement au 3, rue du Parc, F-67205 Oberhausbergen;
- 2. Monsieur Didier DETEMPLE, gérant de sociétés, né le 13 novembre 1961 à Creutzwald demeurant au 9, rue Charles de Gaulle, F-57950 Montigny-lès-Metz;
- 3. Monsieur Jean-Paul LEVY, dirigeant de sociétés, né le 24 juin 1951 à Paris, demeurant au 29, rue Gambetta, F-57400 Sarrebourg;

Catégorie B

- 4. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; Président du conseil d'administration;
- 5. Monsieur Gerdy ROOSE, ingénieur commercial et maître en gestion fiscale, né le 14 février 1966 à Weselgem, Belgique, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

#### Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'allemand, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en allemand. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte allemand, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

# Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzwölf.

Den dritten Oktober.

Vor uns Notar M e Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, unterzeichnet.

## SIND ERSCHIENEN:

1. FSL Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B170953;

hier vertreten durch Herrn Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, mit beruflicher Anschrift in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 1. Oktober 2012;

2. OPHELY, eine société par actions simplifiée nach französischem Recht, mit Sitz in 10, rue Saint Saëns, F-75015 Paris, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Paris unter Nummer 380 196 972;

hier vertreten durch seinen Präsidenten Herrn Jean-Paul LEVY,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 25. Juli 2012;

3. FALCONNET, eine société par actions simplifiée nach französischem Recht, mit Sitz in 12, rue Guy de Combault, F-71240 Sennecey-le-Grand, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Chalon-sur-Saône unter Nummer 421 087 420;

hier vertreten durch Herrn Luc HANSEN, vorgenannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 3. Oktober 2012;

4. Herr Jean-Louis BURDET, mit Anschrift in 14, avenue du Maréchal Koenig, F-6400 Cannes;

hier vertreten durch Herrn Luc HANSEN, vorgenannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 19. September 2012;



5. SOCIETE CIVILE HOLDING FREDALEX, eine société civile nach französischem Recht, mit Sitz in 34b, route de Strasbourg, F-67470 Seltz, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Strasbourg unter Nummer 492 512 009:

hier vertreten durch Herrn Luc HANSEN, vorgenannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 30. August 2012;

6. LOMATREC LOCATION DE MATERIEL DE RECYCLAGE ET DE CONCASSAGE (LOMATREC), eine société par actions simplifiée nach französischem Recht, mit Sitz in 90, Grand-Rue, F-67290 Weislingen, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister von Saverne unter Nummer 507 764 702;

hier vertreten durch Herrn Luc HANSEN, vorgenannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 30. Juli 2012;

- 7. Herr Didier DETEMPLE, mit Anschrift in 9, rue Charles de Gaulle, F-57950 Montigny-lès-Metz;
- 8. SOCIETE KARL LEITZGEN, eine société civile nach französischem Recht, mit Sitz in 14, rue Clémenceau, F-68660 Liepvre, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister von Colmar unter Nummer 447 718 222;

hier vertreten durch Herrn Luc HANSEN, vorgenannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 1. Oktober 2012;

9. COSINVEST, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach französischem Recht, mit Sitz in 5, rue de la Source, F-68480 Roppentzwiller, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Mulhouse unter Nummer 428 638 787; hier vertreten durch Herrn Luc HANSEN, vorgenannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 18. September 2012;

10. Herr Daniel KLEINCLAUS, mit Anschrift in 22, rue Eckermann Chatrian, F-67000 Strasbourg;

hier vertreten durch Herrn Luc HANSEN, vorgenannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 17. August 2012;

11. MARLE-PARTICIPATIONS, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach französischem Recht, mit Sitz in F-52800 Odival, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Chaumont unter Nummer 390 027 407;

hier vertreten durch Herrn Luc HANSEN, vorgenannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 14. August 2012;

12. Herr Philippe GRAMLING, mit Anschrift in 36, route du Champ du Feu, F-67130 Belmont;

hier vertreten durch Herrn Luc HANSEN, vorgenannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 18. September 2012;

13. 2F PARTICIPATIONS, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B118581;

hier vertreten durch seinen einzigen Geschäftsführer Herrn Didier FRANK;

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 7. August 2012;

14. Herr Domenico CURULLA, mit Anschrift in 23/25 rue de Prague, L-2348 Luxemburg;

hier vertreten durch Herrn Luc HANSEN, vorgenannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 7. September 2012;

15. Fritz Staib GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht, mit Sitz in 221, Rheinstrasse, D-76532 Baden-Baden, eingetragen im Handelregister B des Amtsgerichts Mannheim unter Nummer HRB 211111;

hier vertreten durch Herrn Luc HANSEN, vorgenannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 17. September 2012;

Die oben aufgeführten Vollmachten werden, nachdem sie durch die respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet wurden, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welche Komparenten, handelnd wie erwähnt, ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

# Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

- **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "BADEN INVEST 2 S.A." gegründet.
  - Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates,



der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

#### Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter jedweder Form an jedweden Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzen kann. Sie kann sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie am Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufsoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder anderweitig realisieren und diese Wertpapiere und Patente verwerten

Die Gesellschaft kann in jedweder Form Geld aufnehmen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an verbundene Gesellschaften oder an Gesellschafter jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft kann ebenso alle Arten von im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland gelegenen Immobilien erwerben, fördern, besitzen, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

**Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 9.000.000 (neun Millionen Euro) eingeteilt in 90.000 (neunzigtausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 100 (einhundert Euro).

Die Aktien sind Namensaktien.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

# a) Vorverkaufsrecht

Jede Abtretung von Aktien des Stammkapitals der Gesellschaft unterliegt folgenden Bedingungen:

Jede Abtretung oder Übertragung von Aktien durch Verkauf, Einbringung oder Austausch an Dritte, welche nicht am Stammkapital der Gesellschaft beteiligt sind, unterliegt einem Vorverkaufsrecht gemäss foldenden Bedingungen, von denen nur abgewichen werden kann, falls alle Aktionäre einstimmig zustimmen. Neuzuordnungen, insbesonders durch Einlagen, Abtretungen oder Austausch in eine andere Struktur der gleichen Gruppe, welche durch die Endbegünstigen und / oder deren Berechtigte identizifiert wird, unterliegen nicht diesen Vorverkaufsrechten und sind automatisch zugelassen.

Die Aktien, welche abzutreten oder zu übertragen sind, müssen vom Übertragenden an die anderen Aktionäre angeboten werden. Dieses Angebot muss den Namen des Käufers sowie den angebotenen Preis enthalten und muss vom Verwaltungsrat innerhalb von dreissig Tagen an die anderen Aktionäre weitergeleitet werden. Alle Aktionäre haben das Recht sich innerhalb von zwei Monaten nach Übermittlung des Angebotes für den Kauf aller angebotenen Aktien oder eines Teils der angebotenen Aktien zu bewerben. Falls mehrere Aktionäre ihr Vorverkaufsrecht ausüben möchten, wird das Vorverkaufsrecht anteilig an den gehaltenen Aktien ausgeübt. Der Kauf wird entweder zum angebotenem Preis oder auf Anfrage von den Beziehern des Vorverkaufsrechtes gemäss einem Preis, welcher durch einen unabhängigen Gutachter ermittelt wird, abgeschlossen. Der unabhängige Gutachter wird einstimmig von den Beziehern des Vorverkaufsrechtes bestimmt (anderenfalls durch den Vorsitzenden des Amtsgerichts) und ermittelt den Preis der angebotenen Aktien gemäss dem Nettowert der Aktien unter Berücksichtigung von unrealisierten Mehr- und Minderwerten der Bilanzposten. Der Gutachter bezieht sein Entgelt von den Beziehern des Vorverkaufsrechtes, welche das Gutachten angefordert haben. Der so emittelte Preis bindet den Übertragenden und die Akionäre, welche ihr Vorverkaufsrecht ausüben möchten, ohne dass der ermittelte Preis über dem Angebot eines Dritten liegen darf.

Der Preis muss innerhalb von zwei Monaten bezahlt werden, unter Vorbehalt einer längeren Frist gemäss Angebot.

Falls das Angebot nicht angenommen wird oder falls es nur für einen Teil der Aktien angenommen wird, dann können die Aktien verkauft werden, jedoch nur an die Dritten und zu den Bedingungen welche im Angebot erläutert wurden, unter der Bedingung, dass der Verkauf innerhalb von einem Monat nach Ende der Ablauffrist des Vorverkaufsrechtes abgewickelt wird.



Personen, welche die Aktien der Gesellschaft nicht gemäss den vorstehenden Bestimmungen erworben haben oder gemäss den vorstehenden Bedingungen halten, werden nicht von der Gesellschaft als Aktionär anerkannt und machen somit die Aktienübertragung unwirksam für die Gesellschaft und für Dritte.

## b) Ausstiegsklausel:

Falls eine Mehrheit der Aktionäre von wenigstens Dreiviertel der Stimmrechte und Dreiviertel in Anzahl beabsichtigt ihre Aktien an der Gesellschaft zu verkaufen, verpflichten sich die aussteigenden Aktionäre den verbleibenden Aktionären einen Verkauf zu den gleichen Bedingungen anzubieten. In solch einem Fall muss jeder Aktionär seine Aktien verkaufen und es können weder Verkauf noch Ausübung des Vorzugsrechtes zu gleichen Bedingungen verhindert werden.

# Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den

Tagungsordnungspunkten per Brief, Faksimile, Video- oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehen Form abgeben.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

- **Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen, wovon eine Unterschrift der Kategorie A und eine Unterschrift der Kategorie B vorliegen muß. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.
- Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

- **Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz vom 10. August 1915 und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.
- **Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.
- **Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, wovon eine Unterschrift der Kategorie A und eine Unterschrift der Kategorie B sein muß, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern der Kategorie B ist ausreichend für jede Transaktion unter EUR 50.000 (fünfzigtausend Euro), außer für Darlehensaufnahmen, Bürgschaften, Übertragungen von Vermögenswerten oder Sicherheiten auf Anteilen. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.
- **Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein

müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Sollte eine Prüfung des Jahresabschlusses gesetzlich vorgeschrieben sein oder falls die Gesellschaft entscheidet, das Organ des Aufsichtskommissars nicht zu besetzen, so wird die Prüfung des Jahresabschlusses durch einen oder mehrere "réviseurs d'entreprises agréés" durchgeführt, welche von der Generalversammlung bestellt oder wiedergewählt werden.



# Generalversammlung

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Donnerstag des Monats Juni jeden Jahres um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

- Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der(die) Kommissar(e) können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.
  - Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Die Gesellschaft wird nur einen Inhaber pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

# Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens

einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

# Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

# Allgemeine Bestimmung

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

# Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2013 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

In Abweichung von Artikel 7 der Satzung wird der erste Vorsitzende von der Generalversammlung gewählt, welche den ersten Verwaltungsrat ernennt.

# **Kapitalzeichnung**

Die 90.000 (neunzigtausend) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

Aktionär	Aktienzahl	gezeichnetes Kapital in
		EUR
1. FSL Holding S.à r.l., vorgenannt	9.000	900.000
2. OPHELY, vorgenannt	9.000	900.000
3. FALCONNET, vorgenannt	9.000	900.000
4. Jean Louis BURDET, vorgenannt	4.500	450.000



5. SOCIETE CIVILE HOLDING FREDALEX, vorgenannt	9.000	900.000
6. LOMATREC LOCATION DE MATERIEL DE RECYCLAGE ET		
DE CONCASSAGE (LOMATREC), vorgenannt	9.000	900.000
7. Didier DETEMPLE, vorgenannt	4.500	450.000
8. SOCIETE KARL LEITZGEN, vorgenannt	9.000	900.000
9. COSINVEST, vorgenannt	9.000	900.000
10. Daniel KLEINCLAUS, vorgenannt	2.250	225.000
11. MARLE-PARTICIPATIONS, vorgenannt	9.000	900.000
12. Philippe GRAMLING, vorgenannt	2.250	225.000
13. 2F PARTICIPATIONS, vorgenannt	716	71.600
14. Domenico CURULLA, vorgenannt	2.250	225.000
19. Fritz STAIB GmbH, vorgenannt	1.53 <del>4</del>	153. <del>4</del> 00
TOTAL	90.000	9.000.000

Alle Aktien wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 9.000.000 (neun Millionen Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

#### Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie auf die späteren Änderungen erfüllt sind.

# Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise viertausendfünfhundert Euro. (EUR 4.500,-).

## Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Komparenten, handelnd wie erwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

# Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf fünf (5) festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet, werden ernannt:

# Kategorie A:

- 1. Herr Didier FRANK, gérant de sociétés, geboren am 17. April 1952 in Strasbourg, mit beruflicher Anschrift in 3, rue du Parc, F-67205 Oberhausbergen;
- 2. Herr Didier DETEMPLE, gérant de sociétés, geboren am 13. November 1961 in Creutzwald, mit beruflicher Anschrift in 9, rue Charles de Gaulle, F-57950 Montigny-lès-Metz;
- 3. Herr Jean-Paul LEVY, Geschäftsführer, geboren am 24. Juni 1951 in Paris, mit beruflicher Anschrift in 29, rue Gambetta, F-57400 Sarrebourg;

## Kategorie B:

- 4. Herr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, geboren am 8. Juni 1969 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- 5. Herr Gerdy ROOSE, ingénieur commercial et maître en gestion fiscale, geboren am 14. Februar 1966 in Weselgem, Belgien, mit beruflicher Anschrift in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg.

# Zweiter Beschluss

Zum Kommissar bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet, wird ernannt: AUDIEX S.A., mit Sitz in L-1911 Luxemburg, 9, rue du Laboratoire, R.C.S. Luxemburg B 65469.

# **Dritter Beschluss**

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

### Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Deutsch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Personen die vorliegende Urkunde in Französisch, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem französischen und dem deutschen Text, ist die französischen Fassung rechtsgültig.



WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. HANSEN - D. DETEMPLE - D. FRANK J.-P. LEVY - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2012. LAC/2012/46553. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

#### FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt;

Luxemburg, den 8. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012131255/579.

(120173051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

# Päckaktioun Jeanny Scheer ASBL Familjen hëllefen Familjen, Kanner hëllefen Kanner, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8030 Strassen, 128A, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg F 9.290.

# STATUTS

L'an deux mille douze le quatre octobre.

Ont comparu:

- BIVER Pierre Raymond, crédirentier, né le 17/04/1937, demeurant à L-1148 Luxembourg, 39, rue Jean l'Aveugle;
- URLINGS Germaine, épouse BIVER, crédirentière, née le 30/01/1936, demeurant à L-1148 Luxembourg, 39, rue Jean l'Aveugle;
  - KRIER Jean-Pierre Camille, crédirentier, né le 22/10/1948, demeurant à L-6922 Berg/Betzdorf, 34, rue du Château;
- THEIS Julie Léonie, épouse SCHROEDER, crédirentière, née le 26/09/1939, demeurant à L-4946 Bascharage, 24, rue Pierre Schuetz;
  - NESER Pierre Joseph E., crédirentier, né le 16/07/1941, demeurant à L-9752 Hamiville, Maison 18;
  - SCHEER Ferdinand Joseph, crédirentier, né le 05/02/1942, demeurant à L-8030 Strassen, 128A, rue du Kiem;
  - SCHEER Claudine, fonctionnaire, née le 11/06/1969, demeurant à L-8030 Strassen, 128A, rue du Kiem

lequels déclarent avoir fondé entre eux et tous par la suite adhérant aux présents status et sont admis dans l'association, une association sans but lucratif, rédie par les présents status et la loi du 21 avril 1938 sur les associations et les fondations sans but lucratif, tel que modifiée par les lois des 22 févriers 1984 et 4 mars 1994.

# Chapitre I er - Dénomination, Siège, Durée

- **Art. 1** <sup>er</sup> . L'association est dénommée Päckaktioun Jeanny Scheer ASBL, Familjen hëllefen Familien, Kanner hëllefen Kanner.
- **Art. 2.** Son siège est fixé au 128A, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN. Par décision de l'Assemblée Générale il peut être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg.
- **Art. 3.** La durée de l'association est limitée, cependant le Conseil d'Administration se réserve le droit de dissolution volontaire.

# Chapitre II - Objet

Art. 4. L'association a pour objet d'apporter de l'aide humanitaire, sous quelque forme que ce soit et dans la mesure de ses moyens, aux enfants et leurs familles en Ukraine et Roumanie. Cette aide humanitaire pourra être étendue à d'autres régions.

L'association peut entreprendre toutes activités et initiatives généralement quelconques, dans les limites établies par la loi, en vue de procurer les fonds et revenus nécessaires pour réaliser un objet.

### **Chapitre III - Membres et Cotisations**

**Art. 5.** L'association comprend des membres effectifs et des membres d'honneur. Le nombre des membres effectifs ne pourra être inférieur à cinq.

L'admission d'un membre effectif est prononcée par le Conseil d'Administration. Sauf démission ou exclusion il n'y a pas de limite de durée de cette qualité.

Les membres effectifs versent une cotisation annuelle de 1,00 €.



- **Art. 6.** Les membres d'honneur sont des personnes qui versent annuellement une contribution dont le montant minimum sera fixé par le Conseil d'Administration.
  - Art. 7. La qualité de membre effectif se perd par:
  - la démission volontaire adressée au Conseil d'Administration
  - l'exclusion prononcée par le Conseil d'Administration pour les raisons suivantes:
  - a) manquement grave aux status
  - b) préjudice grave causé à l'association ou action contraire à son objet
  - c) non-paiement de la cotisation trois mois après échéance.
- **Art. 8.** Toutes les décisions de Conseil d'Administrations concernant l'admission ou l'exclusion d'un membre effectif sons pris à la majorité des deux tiers des voix.

## **Chapitre IV - Administration**

- Art. 9. L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres effectifs au moins. Le Conseil d'Administration désignera en son sein un président, un secrétaire et un trésorier.
  - Art. 10. Le Conseil d'Administration se réunit au mois une fois pas mois et/ou selon les besoins.

# Chapitre V - Assemblée Générale

- Art. 11. L'Assemblée Générale ordinaire se réunit chaque année au début du premier trimestre de l'armée civile. La date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour sont portés à la connaissance des membres effectifs de l'association par simple lettre, 10 jours à l'avance.
- **Art. 12.** L'assemblée Générale extraordinaire pourra être réunie autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige, notamment pour la modification des status ou la dissolution de l'association.
- **Art. 13.** L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire est arrêté par le Conseil d'Administration et doit comporter:
  - a) Approbation du rapport de l'Assemblée Générale précédente
  - b) Présentation du rapport d'activités et du rapport financier de l'association
  - c) Décharge à donner par le contrôle financier de l'association
  - d) Désignation des membres de la Commission du Contrôle financier
  - e) Fixation de montant des cotisations
  - f) Proposition budgétaires pour le prochain exercice
  - g) Examen des propositions concernant l'objet de l'association
- **Art. 14.** Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix. En cas de parité, la voix du président est prépondérance.

# Chapitre VI - Fonds social

- Art. 15. Les ressources de l'association se composent de:
- a) les cotisations
- b) les dons ou legs en sa faveur
- c) les subsides et subventions
- d) les bénéfices provenant d'activités.

Cette énumération n'est pas limitative.

- **Art. 16.** L'exercice financier commence le 1 <sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Le premier exercice commence exceptionnellement à la date de la constitution de l'association.
- Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il sera procédé conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928.
- **Art. 18.** En cas de dissolution, l'actif de l'association ne pourra être détourné de sa destination et devra être consacré à une œuvre à buts similaires, désignée par l'Assemblée Générale.

Référence de publication: 2012131115/86.

(120171892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.



## Children of Thailand, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9146 Erpeldange, 3, Impasse du Berger. R.C.S. Luxembourg F 9.291.

# **STATUTS**

Réunis en assemblée constituante, le 20 juillet 2012 à Erpeldange, les associés ci-après:

Monsieur LUCAS René
 employé privé Luxair S.A.
 de nationalité Luxembourgeoise

demeurant à L-9141 Erpeldange, 3, Impasse du Berger

- Madame LUCAS-Khetkhong-Thikhampon ménagère de nationalité Luxembourgeoise / Thaïlandaise

demeurant à L-9141 Erpeldange, 3, Impasse du Berger

Monsieur ELS Robert
 employé privé Luxair S.A.
 de nationalité Luxembourgeoise
 demeurant à L-8614 Reimberg, 1, rue des Bois.

Ont approuvés les présents status qui seront déposés au registre de commerce des sociétés et publiés au Mémorial, Receuil des Sociétés et Associations.

Art. 1 er . Dénomination, Siège. L'association prend la dénomination "Children of Thailand", ci-après désignée l'association.

Le siège est établi à L-9146 Erpeldange, 3, Impasse du Berger.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet de réaliser des projets humanitaires en Thailand.

L'association va notamment mettre en œuvre, soutenir et promouvoir, moyennant la fourniture d'aides matérielles, financières et autres, les projets suivant en Thailand, dans l'intérêt de la population et surtout des enfants défavorisés:

- Le soutien matériel et financier des orphelinats
- La promotion de l'encadrement scolaire des enfants défavorisés par le financement d'équipements et de matériel;
- L'assistance médicale dans l'intérêt de la population démunie;
- Financement d'une infrastructure pour l'éducation scolaire d'enfants handicapés.
- Art. 3. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée.

# Art. 4. Ressources financières. Les ressources de l'association se composent:

- Des dons, donations, et legs en sa faveur
- Des subventions, des communes, des établissements publics, de tout organisme privé;
- De façon plus générale de toutes autres ressources autorisées par la loi.

**Art. 5. Administration.** L'administration de l'association est confiée à un conseil d'administration composé d'un minimum de 3 et d'un maximum de 10 membres.

Les premiers membres du conseil d'administration sont les membres fondateurs de l'association.

Les premiers membres du conseil d'administration ainsi désignés pourront désigner des administrateurs additionnels sans que le nombre total d'administrateurs ne puisse excéder dix.

La durée du mandat d'administrateur est de six ans. Les mandats sont renouvelables. En cas d'expiration d'un mandat ou de démission, révocation ou décès d'un administrateur, il sera purvu, selon les cas, à un renouvellement ou à un remplacement conformément aux régies ci-après.

Les administrateurs sont choisis par voie de cooptation à la majorité absolue par les membres du conseil d'administration en fonction, étant entendu que l'administrateur dont le mandat expire ne peut pas participer à la cooptation qui le concerne.

Lorsqu'il est procédé au remplacement d'un administrateur dont le mandat n'est pas expiré, le remplaçant achève le mandat du prédécesseur.

**Art. 6. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de l'association, la représentation dans les actes judiciaires et extrajudiciaires et l'accomplissement de tous les actes qui tendent à la réalisation de son objet.



Il dresse ou modifie le programme des dépenses de l'association, décide de subventions à allouer dans le cadre de la réalisation de l'objet de l'association, en détermine les bénéficiaires et en arrête les modalités d'octroi et de contrôle d'affectation.

Il décide du placement des fonds de l'association dans un but de gestion des avoirs de la trésorerie. Il décide de même de la manière de disposer dans des fonds et des revenus des fonds en vue de la réalisation de l'objet de l'association.

Art. 7. Procédure. Le conseil d'administration élit dans son sein un président, un vice-président et un trésorier.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président et, en cas d'absence ou d'empêchement du président, par le vice-président ou l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la moitié des administrateurs sont présents ou représentés.

Les administrateurs absents peuvent donne par écrit ou par courrier électronique mandat à l'un de leurs collègues pour les représenter aux délibérations du conseil d'administration, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus qu'un seul de ses collègues.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances sont consignés dans un registre spécial et signés par le président et le trésorier. Les copies et extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 8. Exercice et Délégation des pouvoirs.** L'association est valablement engagée par la signature conjointe du président et d'un membre du conseil d'administration. Si le président est empêché, il est remplacé par le vice-président ou par le doyen d'âge.

Les conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de l'association à un comité de gérance composé de trois de ses membres à savoir le président, le vice-président et le trésorier. Les délégués ainsi nommés engageront l'association dans les conditions et limites de leurs pouvoirs.

- **Art. 9. Exercice social.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commence ce jour même, pour se terminer le trente et un décembre 2012.
  - Art. 10. Comptes annuels. La gestion de l'association fera l'objet d'une comptabilité régulière.

A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration arrête les comptes et dresse le budget pour l'exercice suivant.

- **Art. 11. Modifications des statuts.** Toute modification des statuts est arrêtée par le conseil d'administration, statuant à la majorité des deux tiers (2/3) et soumise aux mêmes formalités que le présent acte.
- **Art. 12. Dissolution.** En cas de dissolution de l'association, la liquidation en sera effectuée par les liquidateurs qui seront désignés à cet effet par le conseil d'administration.

Le patrimoine net restant sera transféré à une ou plusieurs fondations ou associations sans but lucratif de droit luxembourgeois reconnue d'utilité publique dont l'objet s'identifie ou s'apparente à l'objet social de l'association.

**Art. 13. Disposition diverse.** Toutes les questions non prévues par les présents satuts sont réglées par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Erpeldange, le 13 août 2012.

LUCAS René / ELS Robert / KHETKHANG Thikhampon.

Référence de publication: 2012131113/91.

(120171941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

# Alpinist S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse. R.C.S. Luxembourg B 53.863.

Im Jahre zweitausendzwölf,

den fünfundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft ALPINIST S.A., mit Sitz in L-6791 Grevenmacher, 20, rue de Thionville, eingetragen beim Handelsund Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 53.863 (NIN 1996 2201 353),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Christine DOERNER, mit dem Amtssitze in Bettemburg, am 24. Januar 1996, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 213 vom 27. April 1996. Das Gesellschaftskapital wurde in Euro umgewandelt gemäss der ausserordentlichen Generalverersammlung vom 20. Dezember 2001, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 566 vom 11. April 2002,



mit einem Gesellschaftskapital von einunddreissigtausendzweihundertfünfzig Euro (€ 31.250.-), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (€ 25.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Jan BOOY, Geschäftsführer, wohnhaft in L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville.

Er beruft sich selbst zum Stimmzähler und zum Schriftführer Herr Anthonij APPELDOORN, Unternehmer, wohnhaft in L-6670 Mertert. 2C. rue Basse.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

- I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.
- II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.
  - III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:
- 1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Grevenmacher nach Mertert und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

# Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

- 2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse.
- IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertretern und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.
- V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (€ 25.-). welche das gesamte Kapital von einunddreissigtausendzweihundertfünfzig Euro (€ 31.250.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

#### Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach Mertert zu verlegen und dementsprechend den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

# Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse.

### Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. (Absatz 1). Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausendzweihundertfünfzig Euro (€ 31.250.-), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (€ 25.-).

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. BOOY, A. APPELDOORN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 septembre 2012. Relation: ECH/2012/1601. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.



Echternach, den 4. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012129233/69.

(120170661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

# Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 130.884.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.538.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 12 avril 2010 entre Monkwood Luxco S.à r.l., Felix Fernando Eiroa Giménez, Isidoro Diez Caveda, Jesús Fernandez Moran et Guido Zucchi, les parts sociales de la Société, entre ces associés seulement sont réparties comme suit:

- Felix Fernando Eiroa Giménez, né le 14 mai 1964 à Madrid, en Espagne, et domicilié 20, Fayence, Newport Beach, California, Etats Unis d'Amérique détient:

46 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

- 8.103 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 2.737 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 6.513 parts sociales de catégorie D1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 6.513 parts sociales de catégorie E1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 6.513 parts sociales de catégorie F1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 6.513 parts sociales de catégorie G1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 6.513 parts sociales de catégorie H1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 6.513 parts sociales de catégorie I1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 2.232 parts sociales de catégorie D2 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 2.232 parts sociales de catégorie E2 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 2.232 parts sociales de catégorie F2 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 2.232 parts sociales de catégorie G2 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 2.232 parts sociales de catégorie H2 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 2.232 parts sociales de catégorie I2 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 1.578.824 parts préférentielles de catégorie J d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- Isidoro Diez Caveda, né le 06 décembre 1971 à Cadiz, en Espagne, et domicilié San Luis Gonzaga 8 San Luis Gonzaga, Villanueva de Padrillo, 229 Villanueva de Padrillo, Madrid, Espagne, détient:
  - 1.037 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 834 parts sociales de catégorie D1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 834 parts sociales de catégorie E1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 834 parts sociales de catégorie F1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 834 parts sociales de catégorie G1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune. 834 parts sociales de catégorie H1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

  - 834 parts sociales de catégorie I1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- Jesús Fernandez Moran, né le 02 janvier 1966 à Cartagène, en Espagne, et domicilié Cl Encinar 135, bajo, Las Matas, 28290 Las Rozas Madrid, Espagne, détient:
  - 3 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 1.037 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 834 parts sociales de catégorie D1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 834 parts sociales de catégorie E1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 834 parts sociales de catégorie F1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 834 parts sociales de catégorie G1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 834 parts sociales de catégorie H1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 834 parts sociales de catégorie I1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 48 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 41 parts sociales de catégorie D2 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 41 parts sociales de catégorie E2 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 41 parts sociales de catégorie F2 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 41 parts sociales de catégorie G2 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.



- 40 parts sociales de catégorie H2 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 41 parts sociales de catégorie 12 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 19.797 parts préférentielles de catégorie J d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 9.057 parts préférentielles de catégorie K d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- Guido Zucchi, né le 19 septembre 1962 à Pavia, en Italie, et domicilié calle Albacete 22, Bajo B, 28223 Los Angeles (Pozuelo de Alarcón), Madrid, Espagne, détient:
  - 1.383 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 1.112 parts sociales de catégorie D1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 1.112 parts sociales de catégorie E1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 1.112 parts sociales de catégorie F1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 1.112 parts sociales de catégorie G1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 1.112 parts sociales de catégorie H1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 1.112 parts sociales de catégorie I1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- Monkwood Luxco S.à r.l, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B1 17.178 et dont le siège social se situe 9 rue Gabriel Lippmann L-5365 Münsbach, détient:
  - 6.107 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 407 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 327 parts sociales de catégorie D1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 327 parts sociales de catégorie E1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 327 parts sociales de catégorie F1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 327 parts sociales de catégorie G1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 327 parts sociales de catégorie H1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 327 parts sociales de catégorie I1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 366.498 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 298.844 parts sociales de catégorie D2 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 298.844 parts sociales de catégorie E2 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune. 298.844 parts sociales de catégorie F2 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 298.844 parts sociales de catégorie G2 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 298.844 parts sociales de catégorie H2 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
  - 298.844 parts sociales de catégorie 12 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Centaur Luxco S.à r.l.
On behalf of Frank Welman
Gérant A

Référence de publication: 2012130123/87.

(120171474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

# Colwind, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 167.343.

L'an deux mille douze, le vingt septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de «COLWIND» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 75, Parc d'activités L-8308 Capellen, constituée suivant acte reçu par Maître Anja Holtz, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 3 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 996 du 18 avril 2012.

L'assemblée a été présidée par Me Kevin De Wilde, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président a nommé comme secrétaire Monsieur Atem SALAMEH, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Perrine CLEMENT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:



I) Il ressort d'une liste de présence que toutes les cent (100) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

La liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et les par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II) L'intégralité du capital social émis et tous les associés étant représentés, l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de la société au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- 2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «Le siège social de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»
- 3. Acceptation de la démission de TITAN S. à r.l. de ses fonctions de Gérant et octroi d'une décharge au Gérant sortant pour l'exercice de son mandat depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2012 à la date de l'assemblée.
  - 4. Nomination de trois nouveaux Gérants pour une durée indéterminée.
  - 5 Divers

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 5 de statuts pour lui donner désormais la teneur suivante: «Le siège social de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,»

#### Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de TITAN S. à r.l. ayant son siège à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités ses fonctions de Gérant et lui confère décharge pour l'exercice de son manat depuis le 1 er janvier 2012 à la date de ce jour.

## Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux Gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Atem SALAMEH, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Madame Corinne BITTERLICH, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une version anglaise; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

#### Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of COLWIND, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.343 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Anja Holtz, then notary residing in Wiltz, on 3 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 996 of 18 April 2012.

The meeting was presided by Mr Kevin De Wilde, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Atem SALAMEH, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Perrine CLEMENT, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:



I) It appeared from an attendance list that all one hundred (100) shares are duly represented at the present general meeting.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

- II) The entire issued share capital and all shareholders being represented, the meeting is validly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.
  - III) The agenda of the meeting is as follows:

#### Agenda:

- 1. Transfer of the registered office to 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- 2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association as follows:
- "The registered office of the Company is located in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg."
- 3. Acceptance of the resignation of TITAN S. à r.l. as Manager and discharge to the resigning Manager for the exercise of its mandate during the period from January 1, 2012 to the date of the General Meeting.
  - 4. Appointment of three new Managers for an unlimited period.
  - 5. Various.

Then the sole partner took unanimously the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company to L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

#### Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first sentence of article 5 of the articles of association so as to henceforth read as follows:

"The registered office of the Company is located in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg."

#### Third resolution

The sole shareholder accepts the resignation of TITAN S. à r.l., having its registered office at L-8308 Capellen 75, Parc d'activités, as Manager and gives him entire discharge for the exercise of its mandate during the period from January 1, 2012 to this date.

#### Fourth resolution

Mr. Atem SALAMEH, employee, professionally residing in L-2086 Luexmbourg, 412F, route d'Esch.

Mrs. Corinne BITTERLICH, employee, professionally residing in L-2086 Luexmbourg, 412F, route d'Esch.

Mrs. Betty PRUDHOMME, employee, professionally residing in L-2086 Luexmbourg, 412F, route d'Esch.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Signé: K. DE WILDE, A. SALAMEH, P. CLEMENT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 <sup>er</sup> octobre 2012. Relation: LAC/2012/45437. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Référence de publication: 2012130152/113.

(120172016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

# Vokovice BCP Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 95.588.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012130536/11.

(120172181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

## VED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.237.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012130540/9.

(120172017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

## Workhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.286.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**WORKHOUSE S.A.** 

Référence de publication: 2012130555/10.

(120171769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

# WAI Landmark XIII S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place F.J. Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 122.632.

Les comptes annuels au 31. December 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012130549/11.

(120171846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

# WAI S.C.A., SICAV - FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 131.834.

Les comptes annuels au 31. December 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012130551/11.

(120171848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

# Winch Energy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.777.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 Octobre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012130552/12.

(120171329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.



## WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012130556/9.

(120171550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

## XL-arch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 12, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 75.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XL-arch S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012130558/11.

(120172077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

## Ysata, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.763.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012130562/9.

(120171923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

#### Xiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.977.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, DECATHLON ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012130557/12.

(120172180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

## Zealous S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.359.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Zealous S.à.r.l.

Référence de publication: 2012130563/12.

(120171399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.



# 1 Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012130565/11.

(120172030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

## 360 Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 109.524.

Les statuts coordonnés au 17/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05/10/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012130567/12.

(120171972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

## 3 Capital Trading (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.171.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Référence de publication: 2012130566/10.

(120171714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

# Al European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.122.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 septembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012130573/13.

(120171632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

#### DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 170.493.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1 <sup>er</sup> août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Esch/Alzette, le 31 août 2012. Francis KESSELER NOTAIRE

Référence de publication: 2012130576/13.

(120171648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

## DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 170.493.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1 er août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 août 2012. Francis KESSELER NOTAIRE

Référence de publication: 2012130577/13.

(120171649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

## DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 170.493.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1 <sup>er</sup> août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 août 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012130578/13.

(120171653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

## Groupe Compétence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 78.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2012.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2012130584/13.

(120171551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

## Kefen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.430.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Esch/Alzette, le 31 août 2012. Francis KESSELER NOTAIRE

Référence de publication: 2012130586/13.

(120171601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

#### L.F.R. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 166.199.

Par la présente, je dénonce avec effet immédiat le siège de la société anonyme L.F.R. S.A., établie et ayant son siège social à L-9265 DIEKIRCH, 2-4, rue du Palais, inscrite au R.C.S. sous le no. B 166.199 et représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions.

François GENGLER.

Référence de publication: 2012130587/10.

(120171985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

# Finta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 152.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Finta S.à r.l.

Référence de publication: 2012130754/10.

(120172264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

## Lagora, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 170.238.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 août 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012130588/13.

(120171590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

# MTI Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 166.050.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 août 2012.

Francis KESSELER

**NOTAIRE** 

Référence de publication: 2012130590/13.

(120171588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.



## Preston Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.152.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 juillet 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 août 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012130595/13.

(120171647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

### Idomeneo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Idomeneo S.à r.l.

Référence de publication: 2012130817/10.

(120172261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

### Spinelle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.042.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1 <sup>er</sup> août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 août 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012130598/13.

(120171616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

## American Medical Systems Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012130611/11.

(120172283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

#### Euro Co AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 94.011.

Der individuelle Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 der Euro Co AG und der diesen Jahresabschluss betreffende Bericht des Wirtschaftsprüfers wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.



Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012130745/11.

(120172238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

## Euro Composites® S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.542.

Der individuelle Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 der Euro-Composites® S.A. und der diesen Jahresabschluss betreffende Bericht des Wirtschaftsprüfers wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 05. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012130747/11.

(120172237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

#### Navelance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 156.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012130933/13.

(120172253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

## Lux-Patri SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5.10.12.

Signature.

Référence de publication: 2012130877/10.

(120172279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

## Lux-Patri SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5.10.12. Signature.

Référence de publication: 2012130878/10.

(120172280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

# Na2O S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



### COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012130935/13.

(120172254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

#### Rubens Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012131016/13.

(120172236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

### Kybera Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 197, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 171.814.

#### **STATUTS**

L'an deux mille douze, le vingt septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Vincent NOMINE, pharmacien, né à Nancy (France), le 21 avril 1978, demeurant à L-3490 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

## Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er . Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La société prend la dénomination de KYBERA PHARMA S.à r.l..
- **Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente en gros et en détail de produits de parapharmacie comme la cosmétique, l'hygiène, le soin du corps, les compléments alimentaires ainsi que tous produits et prestations de service entrant dans le domaine de la parapharmacie.

L'achat et la vente de l'ensemble de ces produits et services par correspondance et voie électronique.

La fabrication de produits de parapharmacie et leur revente.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Soleuvre.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

#### Titre II. - Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.



Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

#### Titre III. - Administration et Gérance

- **Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
  - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

## Titre IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

## Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération des parts sociales

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Vincent NOMINE, prénommé, et libérées entièrement par le prédit souscripteur moyennant un versement en numéraire,



de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

#### Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-4437 Soleuvre, 197, rue de Differdange.
- 2.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Vincent NOMINE, pharmacien, né à Nancy (France), le 21 avril 1978, demeurant à L-3490 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé Vincent NOMINE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2012. Relation GRE/2012/3492. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131450/111.

(120173036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

## Saramu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012131031/10.

(120172235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

# West Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.295.

L'an deux mille douze, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "WEST CONTROL S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 84295, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 338 du 1 er mars 2002.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 21 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 880 du 28 août 2003.

La séance est ouverte à 17.10 heures sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, clerc de notaire, domicilié profession-nellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.



L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Stéphane SABELLA, précité.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Suppression de deux catégories d'administrateurs A et B et modifications afférentes de l'article 5 des statuts.
- 2. Modification des pouvoirs de signature des administrateurs pour engager la société et modification afférente de l'article 6 dernier alinéa des statuts.
  - 3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les deux catégories d'administrateurs A et B sont supprimées.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive."

#### Deuxième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 6 dernier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" Art. 6. Dernier alinéa. La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 17.20 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 er octobre 2012. LAC/2012/45421. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131622/57.

(120173341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

## Self-Shop Peschkopp s.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4672 Differdange, 53, place Jean Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 53.105.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012131036/10.

(120172188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck